
PROCES VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 20 juillet 2015
=====

L'an deux mil quinze, le vingt juillet à vingt heures trente le Conseil municipal de la Commune de Beauchamp étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Francine OCCIS, Maire.

Date de la convocation : 13 juillet 2015

Nombre de membres en exercice : 29

Etaient présents : Mme OCCIS, Maire, Mme MERLAY, M. ANDRIEUX, Mme IDJAKIREN, Mme AVELINE, M. SOLLER, M. GILLET, Adjoint

M. CONTENTIN, Mme ROBERT, Mme BINZENBACH, Mme LE FALHER, Mme HAMMACHE, M. CARREL, Mme VALENTE, Mme LOISEAU, M. MANAC'H, M. PLANCHE, Mme TAKACS, M. SEIGNÉ

Absents excusés : Mme AUZEMERY pouvoir Mme OCCIS
M. PELAMOURGUES pouvoir Mme MERLAY
M. ROUSSEL pouvoir M. ANDRIEUX
Mme RESTOUS pouvoir Mme IDJAKIREN
M. LENHARDT pouvoir à M. CARREL
M. VILLAUME pouvoir à Mme AVELINE
Mme NORDMANN pouvoir à Mme LOISEAU
Mme PIRES pouvoir à M. MANAC'H
M. LECUREUR
M. JENNY

Absent :

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance. Il est proposé de désigner M. ANDRIEUX pour assurer ces fonctions. Sans observation, M. ANDRIEUX est désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 25 juin 2015

Le Conseil municipal **APPROUVE**, à l'unanimité, le procès verbal de la réunion du 25 juin 2015.

2. Décision

Décision n° 2015-DEC-006 du 25 juin 2015 certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission en Sous Préfecture en date du 1er juillet 2015.

Décision d'autoriser Madame le Maire à signer tous documents nécessaires à la conclusion du marché à procédure adapté référencé M32 15 ST 002 « Entretien des réseaux, matériels d'éclairage public, pose et dépose des illuminations de fin d'année ».

La durée de ce marché de service est d'un an, il est renouvelable une année et le montant maximum sur la durée de ce marché est fixé à 206 000 euros hors taxes.

3. Aménagement du prêt structuré « EURO/CHF »

Introduction par Madame le Maire :

Après une analyse approfondie du dossier de l'emprunt lié à la parité Euro - Franc suisse, avec l'aide de vrais spécialistes du domaine, tant au niveau juridique qu'au niveau financier, le Conseil municipal du 2 octobre 2014 m'avait donné délégation pour désensibiliser et refinancer, avec la SFIL, l'emprunt lié au Franc suisse pour un montant plafonné à 15 millions d'euros et avait décidé de faire appel au fonds de soutien, mis en place par l'Etat, pour nous aider à payer l'Indemnité de Remboursement Anticipé (IRA) à hauteur d'un maximum de 45 %. L'IRA était à l'époque de 10,09 millions pour un emprunt de 5 746 932 €.

Il est rappelé que le prêt structuré a été souscrit en 2007 et renégocié une 1^{ère} fois par l'équipe municipale précédente. Les conditions du refinancement en 2011-2012 font perdre à Beauchamp toutes les chances d'un recours juridique contre le prêteur. De plus, l'IRA, dénommée aussi « soule », est calculée de façon complexe et objective en fonction du marché. Compte tenu de l'endettement de Beauchamp, aucune banque ou organisme financier ne peut se substituer à la SFIL pour proposer des conditions plus favorables.

Le dossier d'appel au fonds de soutien a été déposé fin novembre 2014. Le montant de l'aide devait être connu au mois d'avril 2015. La SFIL consentait, pour les intérêts, une année 2015 de transition à 3,45 % afin de nous permettre d'attendre le déblocage des fonds. Cette facilité allait de pair avec la renégociation. Ce taux de 3,45 % au lieu des 14 % à l'époque, nous a permis d'équilibrer notre budget 2015 sans augmentation d'impôts.

Malheureusement, la décision de la Banque nationale Suisse, le 15 janvier dernier, de ne plus garantir le taux de change d'un Euro pour 1,2 Franc suisse a entraîné le dévissage de l'Euro de près de 15 % et notre taux d'intérêt est passé, ce jour là, de 14 à 26 %. Devant la catastrophe, l'Etat a rajouté 1,5 milliard au fonds de soutien afin d'aider, à hauteur d'un **maximum de 75 %**, les petites communes (moins de 10 000 habitants), les plus en difficultés financières, à payer l'IRA qui, de son côté, a considérablement augmenté : le 9 juillet elle atteignait 18 053 000 € pour un capital restant dû de 5 608 220 €. Cette décision de l'Etat, pour être opérationnelle, devait être validée par la Loi NOTRe qui a pris beaucoup de retard et qui vient juste d'être validée en commission mixte paritaire.

Après renseignements pris auprès de Bercy, nous ne connaissons pas le taux exact de l'aide de l'Etat avant septembre / octobre. D'après le simulateur, il ne sera que d'environ 60 %, notre potentiel fiscal étant trop élevé. Un déblocage du fonds avant la fin de l'année est aléatoire.

L'échéance de notre emprunt est le 1^{er} septembre. Si nous n'avons pas renégocié avant cette date, nous devons payer le taux actuel prévu contractuellement. Celui-ci fluctue ces derniers temps entre 22,75 et 23,3 %. Comme vous le savez, nous sommes dans l'absolue impossibilité d'honorer un taux aussi exorbitant sans aide de l'état. Cela correspondrait à trouver 1 115 000 € supplémentaires sur le budget 2015. Pour bénéficier des 3,45 %, prévus dans les conditions de la renégociation, il faut que celle-ci soit actée avant le 1^{er} septembre.

Nous nous retrouvons aujourd'hui, comme au mois d'octobre 2014 : la problématique n'a pas changé mais l'IRA est beaucoup plus élevée. Nous avons le même type d'aménagement avec un taux fixe de 3,35 % sur 22 ans (il y a 9 mois, on nous proposait 4,6 % sur 25 ans).

M. PLANCHE, à 21h05, sollicite une interruption de séance afin de débattre avec son groupe.
Reprise de séance à 21h20

Déclaration du groupe Beauchamp Renouveau : « Comme nous l'avons déclaré lors du conseil municipal du 2 octobre 2014, nous continuons de penser sur les emprunts structurés représentent une menace pour l'équilibre de notre budget en raison de l'incertitude qui existe chaque année sur le taux d'intérêt qui nous est appliqué.

Toutefois, nous souhaitons émettre les réserves suivantes quant à cette démarche :

- 1 – Nous ne comprenons pas qu'un conseil municipal soit organisé en urgence le 20 juillet pour faire voter un dossier aussi important, sans aucune information préalable ni commission finances.
- 2 – Nous n'avons pas votre niveau d'information. Par exemple, nous ne savons pas quel est le taux de fiabilité de l'information suivante : « Les contacts avec le service de la DGFIP en charge du fonds de soutien ainsi que les simulations réalisées laissent entrevoir un taux de prise en charge minimum de l'ordre de 60% »
- 3 – Personne ne sait comment va évoluer le Franc Suisse par rapport à l'euro dans les années à venir.
- 4 – En partant d'un emprunt de 6,5M€ souscrit en 2007, nous devons 23,5M€ à la banque pour en sortir (5,6M€ de capital restant dû + 16,9M€ d'indemnité de sortie), ce qui représente 3,6 fois le montant initialement emprunté.
- 5 – Pourquoi faire confiance à la SFIL aujourd'hui alors qu'on reproche à nos prédécesseurs d'avoir fait confiance à Dexia hier ? Derrière ces banques, le prescripteur est le même : l'État Français. Nous pensons qu'il aurait fallu solliciter un cabinet de conseil spécialisé et indépendant pour nous aider dans ce choix difficile. En faire l'économie est hasardeux compte tenu des montants en jeu.
- 6 – Le montage proposé génère une multiplication par 2 de l'endettement de la ville qui était déjà conséquent mais qui avait significativement baissé depuis 2007. Cela nous prive de toute capacité d'emprunt pour les 2 prochaines décennies.

- 7 – Sauf si elle est versée en une fois, l'aide du fonds de soutien s'arrêterait au bout de 14 ans et le nouveau prêt durerait 22 ans, jusqu'en 2037. Il y aura donc 8 ans entre 2030 et 2037 pendant lesquels le budget serait amputé de plus de 700k€/an. Cela ne va pas simplifier la tâche de ceux qui nous auront succédé dans le conseil municipal. Et si la soule est versée en une fois, c'est le montage complet du prêt qui serait à revoir car il permettrait d'emprunter 10M€ de moins. Ce scénario ne semble pas envisagé à ce jour par la majorité.
- 8 - Enfin, nous considérons que nous n'avons pas suffisamment étudié les voies alternatives comme les recours en justice. Des villes sont actuellement en attente de jugement et cela pourrait remettre en cause les principes de renégociation. Nous considérons qu'il était possible de mener de front une demande d'aide et une action contentieuse. En conclusion, même si nous rappelons approuver le principe de la réflexion autour du passage de cet emprunt sur un taux fixe, nous choisissons de voter contre ce prêt. »

Déclaration d'Alternative Citoyenne pour Beauchamp : « Depuis le vote du conseil municipal du 2/10/14, la proposition qui nous est faite n'est pas fondamentalement différente. Elle intègre désormais un différentiel d'intérêt de 1 115 000 euros du fait de la non application du taux automatique évalué à 22,6 %.

Concernant le fonds de soutien, nous ne savons même pas s'il sera favorable à prendre en charge ce différentiel.

Plus globalement, il n'y aujourd'hui aucune garantie sur le montant de l'aide qui sera accordée, notamment au vu de l'indemnité qui paraît toujours peu optimisée.

Les élus se trouvent aujourd'hui au pied du mur. Les Beauchampois se retrouvent une nouvelle fois à payer les erreurs du passé et les banques s'en tirent une nouvelle fois à bon compte.

Devant cette inégalité de traitement, nous ne nous opposerons pas à ce refinancement en nous abstenant ».

Déclaration de Beauchamp à Votre Image : « Le Conseil municipal de ce soir a pour objet d'autoriser madame le Maire à réaménager le prêt structuré lié au Franc suisse.

Cette autorisation lui avait été donnée le 2 octobre dernier pour un montant plafonné à 15 millions d'euros. Nous avons choisi la solution la moins risquée pour les Beauchampois, celle de renégocier l'emprunt avec l'aide du fonds de soutien mis en place par l'État. Dans sa 1ère version, ce dispositif permettait la prise en charge à hauteur d'un maximum de 45 % de l'Indemnité de Remboursement Anticipé (IRA) qui s'élevait à environ 10,09 millions d'euros en octobre 2014.

Depuis le 2 octobre, vous savez que la parité Euro - Franc suisse a malheureusement évolué de façon très défavorable. En effet, le 15 janvier 2015, la Banque nationale Suisse a décidé brutalement de ne plus garantir le taux de change d'un Euro pour 1,2 Franc suisse. Cette décision est lourde de conséquences pour Beauchamp, puisque le taux d'intérêt de notre prêt est passé de 14 % à 26 %.

Devant cette catastrophe, le dispositif d'aide du fonds de soutien a été adapté essentiellement au profit des petites villes qui connaissent des difficultés financières. Dans cette configuration, le fonds pourra désormais nous aider à financer l'IRA évaluée à 16 967 458 € le 28 février 2015, pour un montant maximum de 75 %. Pour autant, il faut encore attendre de longs mois avant que ce fonds ne soit opérationnel.

Or l'échéance de notre prêt doit être honorée le 1er septembre. En l'absence de refinancement, le taux contractuel représente environ 1 379 264 €. Ce coût ne pouvant pas être supporté par les finances de Beauchamp, l'équipe municipale a négocié et obtenu que notre ville bénéficie d'un taux transitoire de 3,45 % en 2015, à la condition expresse de signer un refinancement du prêt avant l'échéance.

De plus, toute ville qui souhaite bénéficier du fonds de soutien doit absolument être à jour dans le paiement des échéances des prêts structurés. Tout défaut de paiement empêcherait donc Beauchamp de bénéficier de l'aide de l'État pour prendre en charge une partie de l'IRA.

Nous avons pu démocratiquement débattre des conditions du refinancement en octobre. Les tenants et les aboutissants n'ont pas changé, chacun s'accorde notamment sur le fait que la soule est très importante. Le contexte est aujourd'hui encore plus tendu et la situation urgente. D'une part, la situation économique et financière européenne est particulièrement préoccupante. D'autre part, Beauchamp doit finaliser concrètement les opérations de refinancement avant le 1er septembre afin de bénéficier du taux transitoire 2015 de 3,45 % avec prise en compte de l'écart dans les conditions financières.

Pour conclure, nous vous demandons d'autoriser Madame le Maire, à réaménager ce prêt "toxique" en un prêt à taux fixe, sûr et sécurisé.

Ce prêt qui avait été annoncé comme « indolore » par certains aura coûté très cher et malheureusement continuera à coûter cher aux Beauchampois. Il s'agit d'un héritage très lourd qui pèsera longtemps sur les finances de la ville. »

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, par 20 voix « POUR », 4 « CONTRE » (Mme LOISEAU, M. MANAC'H, Mme NORDMANN, Mme PIRES) et 3 « ABSTENTIONS » (M. PLANCHE, M. SEIGNÉ, Mme TAKACS)

- **DECIDE le principe de l'aménagement de l'emprunt EURO/CHF n° MPH277441EUR**
- **DECIDE la souscription d'un nouveau contrat de prêt répondant aux caractéristiques suivantes :**

Prêteur : CAISSE FRANÇAISE DE FINANCEMENT LOCAL

Emprunteur: COMMUNE DE BEAUCHAMP

Score Gissler: 1A

Montant du contrat de prêt : 21 018 219,53 EUR

Durée du contrat de prêt : 22 ans

Objet du contrat de prêt : à hauteur de 21 018 219,53 EUR, refinancer, en date du 01/09/2015, le contrat de prêt ci-dessous :

Numéro du contrat de prêt refinancé	Numéro de prêt	Score	Capital refinancé
MPH277441EUR	001	Hors	5 608 219,53 EUR
Total			5 608 219,53 EUR

Le montant total de l'indemnité compensatrice dérogatoire intégrée dans le capital du contrat de prêt de refinancement est de 15 410 000,00 EUR maximum.

Le montant total refinancé est de 21 018 219,53 EUR maximum.

Par dérogation aux dispositions du contrat de prêt n°MPH277441EUR001, les intérêts dus à l'échéance du 01/09/2015 sont calculés d'un commun accord entre le prêteur et l'emprunteur au taux annuel de 3,45 %.

Le contrat de prêt de refinancement est autonome du contrat de prêt refinancé et est exclusivement régi par ses stipulations.

Tranche obligatoire à taux fixe du 01/09/2015 au 01/09/2037

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

Montant : 21 018 219,53 EUR maximum

Versement des fonds : 21 018 219,53 EUR maximum réputés versés automatiquement le 01/09/2015

Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 3,35 %

Base de calcul des intérêts : nombre exact de jours écoulés sur la base d'une année de 360 jours

Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité annuelle

Mode d'amortissement : progressif

Remboursement anticipé

En fonction de la date d'échéance d'intérêts de la tranche	Remboursement anticipé
jusqu'au 01/09/2035	autorisé pour le montant total du capital restant dû moyennant le paiement ou la réception d'une indemnité sur cotation de marché
au-delà du 01/09/2035 jusqu'au 01/09/2037	autorisé pour le montant total du capital restant dû sans indemnité

- **AUTORISE Madame Le Maire :**
 - **A SIGNER l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus,**
 - **A INTERVENIR avec la Caisse Française de Financement Local,**

- A **PROCEDER** ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de prêt
- **ET DONNE** à Mme le Maire tous pouvoirs à cet effet.

4. Affaires diverses

Aucune information particulière.

5. Application des articles 22 et 23 du règlement intérieur

Question orale de Madame LOISEAU : Quel a été le coût du feu d'artifice du 13 juillet, en incluant les achats extérieurs et le temps des agents municipaux ?

Réponse de Madame OCCIS, Maire : Nous avons fait le choix de préserver cette manifestation très appréciée des Beauchampois. D'ailleurs, étant donné le nombre de bracelets lumineux distribués, plus de 1 000 personnes ont assisté à cette manifestation pour laquelle nous n'avons eu que des retours positifs et des remerciements.

Les dépenses, bien sûr prévues au budget primitif, ont été adaptées à nos moyens financiers, plus de 35 % en deçà des années précédentes. L'ensemble des frais engagés s'établit à 9 700 € (y compris les pizzas des artificiers).



Question orale de Monsieur MANAC'H : Vous mentionnez dans l'éditorial du Beauchamp Infos de juillet/août l'organisation « à la rentrée d'une réunion publique consacrée à notre situation financière ». A quelle date est prévue cette réunion ? Les résultats finaux de l'audit seront-ils présentés par le cabinet lors de cette réunion ? Le bilan de l'audit sera-t-il fourni à l'ensemble du conseil municipal ?

Réponse de Madame OCCIS, Maire : Lors de la réunion publique du 23 septembre 2014, sur la présentation de l'audit financier, nous nous sommes engagés à renouveler, chaque année, une réunion publique afin de faire le point sur les finances de notre ville.

Cette réunion est prévue au mois de novembre.

Nous espérons, qu'à cette date, nous connaissons plus précisément le montant de l'aide du fonds de soutien afin d'établir un plan pluriannuel d'investissements.



Question orale de Madame TAKACS : A l'heure de la vigilance à l'égard des réseaux sociaux et des dangers d'internet, nous (certains beauchampois ou parents) sommes surpris par la diffusion de photographies d'enfants, en séjour à Groix sur la page Facebook de la ville de Beauchamp.

A savoir que ce site est donc accessible à tous et que certaines photographies montrent des enfants en maillots de bain.

Pouvez-vous nous dire ce qui a motivé ce choix ?

Les parents qui ont signé un droit à l'image étaient-ils au courant du type de diffusion envisagé ? (les photos peuvent être récupérées depuis n'importe quelle connexion dans le monde)

Réponse de Madame OCCIS, Maire : Nous avons souhaité permettre aux parents de garder un lien avec leurs enfants et ce quasiment en temps réel. Le choix d'utiliser ce média pour transmettre aux familles des participants un aperçu des différents moments forts du séjour a été très apprécié. Nous n'avons eu que des retours positifs de la part des parents concernés.

Certes, sur certaines photos de l'"Escale à Groix", les enfants sont à la plage en maillot de bain; mais, même en Bretagne, à cette période de l'année, la doudoune est délaissée au profit d'un costume de bain.

Pour ce qui est du droit à l'image, il est stipulé en page 3 du règlement du séjour que : " *Sauf informations contraires les photographies et/ ou films pris au cours du projet sur lesquels les enfants apparaissent, pourront être utilisés pour toutes communications de la commune*". Par ailleurs, en remplissant la fiche sanitaire, tous les parents ont signé le droit à l'image et ont donné leur autorisation pour la publication et la diffusion de photos ou de vidéos pour toutes activités ou communication du Service Jeunesse.

La séance est levée à 21h43

BEAUCHAMP, le 22 juillet 2015

Le Maire

 Francine OCCIS

